

# Bachelier en Publicité option : médias contemporains

<b>HELHa Campus Mons</b> 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 43 Fax : +32 (0) 65 40 41 53 Mail : <a href="mailto:pub.mons@helha.be">pub.mons@helha.be</a>

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

PB206 Français 4			
Ancien Code	ARPB2B06P206	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XOPB2060		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<b>Aurélié SABUREGEYA</b> ( <a href="mailto:aurelie.saburegeya@helha.be">aurelie.saburegeya@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Cette activité d'apprentissage amène les étudiant(e)s à confronter leur créativité (conceptuelle et rédactionnelle) à des objectifs de communication, principalement sur le Web. La création de contenu fait partie des compétences à acquérir à l'issue du cursus.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Compétences transversales inter catégorielles de l'Enseignement supérieur de type court**
  - Sous Compétence 1.1 Communiquer de manière précise tant oralement que par écrit
    - 1.1.1 Construire un message structuré, compréhensible, qui exprime une opinion, une réalisation, un événement
    - 1.1.2 Rédiger correctement, défendre et argumenter une idée, un message, un concept
    - 1.1.3 Résumer logiquement un message oral ou écrit en dégagant les idées clefs
    - 1.1.4 Utiliser une terminologie professionnelle appropriée tant oralement que par écrit
    - 1.1.5 Acquérir et développer son esprit critique
    - 1.1.6 Défendre son travail par une argumentation adéquate, pertinente
- Compétence 2 **Compétences transversales spécifiques à la Catégorie Arts Appliqués**
  - Sous Compétence 2.1 Compétences artistiques
    - 2.1.4 Développer sa sensibilité et son sens esthétique
  - Sous Compétence 2.2 Compétences "Arts appliqués"
    - 2.2.1 Analyser les tendances et en retirer les différents éléments sémiologiques, sociologiques et psychologiques
- Compétence 3 **Compétences spécifiques**
  - Sous Compétence 3.2 Analyser et résoudre des situations professionnelles dans le domaine de la publicité
    - 3.2.1 Prendre en compte les objectifs des annonceurs et le comportement des consommateurs dans leurs composantes rationnelles, psychologiques et affectives et répondre à leurs attentes et répondre à leurs demandes
    - 3.2.3 S'adapter aux nouveaux médias et aux nouvelles formes de marketing

### Acquis d'apprentissage visés

À l'issue de l'UE, l'étudiant(e) sera capable :

- d'appliquer les acquis de l'UE14
- de comprendre les mécanismes de communication en jeu sur base d'un briefing
- d'apporter à chaque situation donnée le tone of voice approprié
- de rédiger des textes efficaces et accrocheurs
- de transmettre le message juste à la cible visée
- de comprendre les mécanismes d'incitation utilisés sur le web

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ARPB2B06P206A Français 4

24 h / 2 C

### Contenu

- Exercices de hiérarchisation de contenu
- Exercices de rédaction web, initiation au SEO en collaboration avec les cours de web.
- Exercices de rédaction selon diverses contraintes de style
- Exercices de traduction-adaptation depuis le néerlandais ou l'anglais

### Démarches d'apprentissage

- Analyse d'exemples
- Ateliers d'écriture
- Exercices transversaux

### Dispositifs d'aide à la réussite

- Les travaux écrits sont généralement partiellement réalisés avec le soutien de l'enseignant, ils peuvent donc bénéficier d'un premier avis avant la remise.
- Après chaque évaluation, certaines corrections sont partagées afin d'aider les étudiants à prendre conscience des erreurs possibles.

### Sources et références

Lavanant D. (2012), Devenir un concepteur-rédacteur efficace. Paris, France: Vuibert.

Canivet I. (2014), Bien rédiger pour le web. France: Eyrolles.

D&DA (2012), The copy book. Taschen.

Danton Lefebvre L. (2020), 33 bonnes Pratiques en UX Design. Paris, France: Eyrolles

### Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes de cours et briefings disponibles sur Connected.

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

Les séances de cours sont partagées entre les éléments de théorie et l'élaboration (seul ou en duo) de contenus évalués au jour le jour. Ces points sont additionnés pour constituer la note du travail journalier.

Un travail, dont les consignes sont exposées pendant le quadrimestre, est commencé en classe (éventuellement en collaboration avec un autre cours pour pousser au décloisonnement des disciplines) et réalisé à domicile. Il est présenté pendant la session de janvier et les points obtenus constitueront 40% de la note totale.

En cas d'échec, ces 40% sont remis en jeu à l'occasion de travaux à présenter en septembre.

## Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Evc	60		
Période d'évaluation			Exm	40	Exm	40

Evc = Évaluation continue, Exm = Examen mixte

## Dispositions complémentaires

- 1. Les certificats médicaux ne dispensent en aucun cas d'un travail, ils permettent juste un délai supplémentaire (le travail doit être remis au retour de l'étudiant).**
2. Les certificats médicaux ou justificatifs d'absence pour le cours doivent être remis directement à l'enseignant concerné.
3. Dans les cas de non-respect des dates de remise, les travaux ne sont pas évalués, à moins d'un justificatif remis directement à l'enseignant.
4. Le travail journalier n'est ni dispensatoire, ni récupérable, la participation au cours est donc obligatoire à la réussite du TJ.
5. Tous les travaux doivent être déposés sur Connected dans des délais donnés. Sauf situation exceptionnelle et accord préalable, les envois par mail ne sont pas acceptés.
6. Les tests réalisés au cours ne sont pas récupérables, leur non-présentation entraîne la perte de la note, à moins d'un justificatif valable.
7. La section pratique l'arrondi mathématique pour l'évaluation des 2 périodes.
8. Pendant la session, la présence de l'étudiant est obligatoire le jour de la remise, même s'il s'agit d'un dépôt de fichier sur la plateforme.
9. En cas de certificat médical pendant la session ou d'examen non présenté pour motif légitime, se référer au règlement sur les examens.
10. Pendant les sessions, tout étudiant(e) retardataire sera renvoyé vers la Direction.

**L'orthographe et la syntaxe sont primordiales pour cette activité d'apprentissage. Tout travail peut donc être refusé et sanctionné par un zéro pour défaillance.**

**L'utilisation de l'intelligence artificielle générative (IA) est autorisée dans le cadre du cours sous les conditions suivantes :**

- L'IA générative ne peut pas être utilisée pour plagier ou copier du contenu existant.
- Dans un souci d'intégrité intellectuelle, tout contenu généré par l'IA doit être mentionné comme tel, l'outil utilisé doit être précisé.
- Si l'IA intervient dans un projet d'équipe, il convient de s'assurer que tous ses membres en sont informés.
- Dans le but d'une évaluation équitable et pour éviter les sanctions, l'enseignant concerné doit être informé du recours à l'IA.

En conclusion, nous considérons l'IA générative comme un atout pour l'efficacité créative, à la condition d'une utilisation responsable, dans le respect des règles d'éthique et de transparence. N'hésitez pas à en discuter avec l'enseignant.

*En cas de changement de code lié à l'actualité COVID (scénario vert, orange ou rouge), les modalités d'enseignement pourraient être modifiées).*

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).